

La Validation des Acquis de l'Expérience (VAE) en France et en région Nouvelle-Aquitaine

Congreso ACREDITA 2025: Impulso a las competencias profesionales en Aragón

26 novembre 2025

David BÉVIÈRE, Directeur de l'Emploi et de l'Évolution Professionnelle



La région Nouvelle-Aquitaine

- Plus grande région de France = 84 061 km²
- 4^{ème} région la plus peuplée de France, 6 millions habitants en 2018
- 6,9 millions d'habitants en 2050, +1 million d'habitants par rapport à 2013 et 900 000 séniors de plus
- 973 km de linéaire de côtes
- 1^{ère} région boisée de France
- 3^{ème} région pour la fréquentation touristique
- 1^{ère} région agricole de France
- 3^{ème} puissance économique régionale (PIB de 164 Mds€ en 2015)



La Validation des Acquis de l'Expérience : définition

Instituée par la Loi de « modernisation sociale » du 17 janvier 2002, la VAE permet [la reconnaissance officielle des compétences acquises par l'expérience professionnelle ou extra-professionnelle](#).

Elle peut être présentée comme [une 3^{ème} voie pour accéder à une certification?](#) après la formation initiale (jeunes en scolarité ou étudiants) et la formation continue (actifs en emploi ou au chômage).

L'expérience pratique (ou informelle) - professionnelle, bénévole ou associative - a une valeur équivalente aux apprentissages formels.

La VAE facilite la mobilité professionnelle, sécurise les parcours et ouvre l'accès à de nouvelles opportunités. Elle peut aussi constituer une reconnaissance personnelle pour des personnes très actives qui n'avaient pas validé de certification en formation initiale.





Le système de certification en France

Définition : acte par lequel un organisme certificateur atteste, à l'issue d'un processus d'évaluation, qu'une personne maîtrise, par la formation initiale ou continue, ou par son expérience professionnelle, ou par une démarche individuelle, un ensemble de compétences nécessaires pour l'exercice d'un métier et qu'elle sera en mesure d'exercer les activités professionnelles associées, avec un niveau de responsabilité et d'autonomie bien défini.

Plus de 4 400 certifications au Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP), délivrées par l'Etat pour moitié, par les branches professionnelles et des acteurs privés pour l'autre moitié.



est l'organisme chargé d'instruire et de gérer la liste des certifications.





La Validation des Acquis de l'Expérience : finalités

- ✓ **Valorisation de l'expérience** : la VAE transforme l'expérience professionnelle en diplôme reconnu, facilitant l'évolution et la reconversion professionnelle.
- ✓ **Développement et adaptation des compétences des salariés** : la VAE sécurise le parcours des salariés, par l'accès à une certification officielle et permet aux entreprises d'adapter les compétences en fonction de leurs besoins, sans formation longue et coûteuse.
- ✓ **Qualification des demandeurs d'emploi** : la VAE améliore l'employabilité et permet de se positionner en lien avec les compétences attendues sur le marché du travail.
- ✓ **Rationalisation de la dépense publique et privée de formation**, tout en permettant aux actifs d'élever leur niveau de compétences
- ✓ **Promotion sociale pour les individus**, actifs ou retraités, qui peuvent valoriser leurs expériences en obtenant une certification reconnue.

La Validation des Acquis de l'Expérience : plusieurs étapes





La VAE en Nouvelle-Aquitaine

- La Région organise un réseau d'information et de conseil de proximité sur la VAE aux habitants de Nouvelle-Aquitaine.
**→ Les Points Régionaux Conseil : + de 120 experts conseillent dans + de 100 lieux en proximité
4 000 personnes informées et conseillées chaque année**
- Le financement de l'accompagnement des chercheurs d'emploi : **entre 300 et 400 demandeurs d'emploi aidés chaque année**

Un observatoire régional de la VAE animé par Cap Métiers Nouvelle-Aquitaine, agence régionale de l'orientation, la formation et l'emploi





La VAE en échec

- Une voie d'accès à la certification méconnue
- Un système complexe : multiplicité des parties prenantes, chevauchement des interventions, financements multiples et insuffisants, délais trop longs entre les différentes étapes
- L'engagement insuffisant de nombreux certificateurs

Moins de 30 000 VAE abouties au début des années 2020

→ une réforme nationale engagée en 2022 pour 100 000 VAE par an à compter de 2027.

Un mot d'ordre = la simplification



La réforme de la VAE engagée depuis 2022

- Création de France VAE : une plateforme unique centralisant toutes les démarches pour simplifier le parcours des candidats.



- Nouvelles conditions d'éligibilité : les certifications doivent être inscrites au RNCP, du niveau 3 au niveau 8, pour être éligibles à la VAE.
- Financement par le Compte Personnel de Formation.
- Accompagnement renforcé : l'accompagnement inclut des formations complémentaires et des mises en situation professionnelle pour combler les lacunes.



Le financement de la VAE

- **Le Compte Personnel de Formation** permet de financer les frais de VAE, y compris l'accompagnement et formations complémentaires.
- **Soutien des employeurs** : les employeurs peuvent financer tout ou partie des coûts VAE grâce au plan de développement des compétences.
- **Aides complémentaires** : France Travail et **certaines Régions** offrent des aides financières spécifiques pour faciliter l'accès à la VAE des demandeurs d'emploi.



Merci de votre attention

